



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1979

29 MAI 1979

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1979
— SECTEUR DOTATIONS — (1)**

AMENDEMENT

PRESENTE PAR LE MINISTRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
AU NOM DE L'EXECUTIF

(1) Voir doc. Conseil 4-VIII (S.E. 1979) - N° 1.

TABLÉAU (p. 4)

TITRE I

Depenses courantes

PARTIE III

Autres dépenses culturelles

SECTION 31

Arts et Lettres

ART. 41.01. — *Subvention de fonctionnement à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles.*

Porter le credit à 126,8 millions de francs.

Justification

L'augmentation est permise par la réduction de montants correspondants aux divers secteurs du budget des affaires culturelles, proposée par des amendements de l'Exécutif.